

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Bachelor en Arts Visuels		
Orientation	–		
Titre du module	Théorie, recherche et mise en œuvre IV		
Code	2AV21	AAV303714F26	
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 4		
Crédits ECTS	6		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à acquérir des connaissances en histoire de l'art récent et à développer des outils d'investigation pour appréhender de façon critique la complexité de l'art contemporain. Les cours proposés préparent l'étudiant·e à construire une réflexion nourrissant sa démarche artistique et à argumenter sa position.		
Contenu et formes d'enseignement	a) Histoire et théorie de l'art (6 cours de 4 périodes): l'émergence des néo-avant-gardes à la fin des années 1950 initie des mutations fondamentales qui se développent dans les pratiques artistiques au cours des décennies suivantes. Dématérialisation et délégation, critique institutionnelle et <i>site-specific</i> dans les années 1970, puis appropriation, floraison des espaces alternatifs, multiplication des collectifs d'artistes, pratiques communautaires ou entrepreneuriales, etc., chacune de ces tendances oscillant entre des conceptions autonomes et hétéronomes de l'art vis à vis du monde qui l'environne. C'est donc cette notion d'espace et de territoire qui sert de fil directeur pour l'analyse de ces pratiques – qu'il s'agisse de la surface matérielle de l'œuvre ou de ses espaces de production, de diffusion et de réception. A partir d'une démarche aussi bien formaliste que socio-historique, le cours permet ainsi d'envisager la manière dont les artistes redéfinissent ces espaces de l'art, et négocient avec eux, en fonction des contextes dans lesquels ils·elles s'inscrivent. b) Séminaire des idées qui comptent: cours magistral convoquant des spécialistes de la pensée critique dans un rapport élargi au savoir.		
Formes d'évaluation et de validation	Les connaissances des étudiant·es sont évaluées par des tests écrits et oraux. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible par le passage d'un test ou la réalisation d'un travail portant sur la matière des cours et corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	a) Galien Déjean b) Rachel Bolle-Debessay, Thibault Walter et intervenant·es		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf